



CAP de l'Inspection du Travail du 5 novembre 2009

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

La CFDT a fait une déclaration préalable à l'ouverture de la CAP.

Mise en place des DIRECCTE

Ce dossier mobilise toutes les « énergies » de la hiérarchie depuis bientôt deux années. La désignation des cinq régions préfiguratrices des DIRECCTE en Juillet 2008 constitue un bel exemple de la confusion totale de laquelle émerge cet obscur service déconcentré.

La parution du décret permettant la création des DIRECCTE est constamment reportée et devient même un sujet de plaisanterie au sein des services.

Tout ceci finit par faire craindre à notre organisation qu'une seule finalité est recherchée par le gouvernement : accroître l'inquiétude et l'incompréhension des agents quant à leur devenir professionnel au sein du ministère et des services.

L'actualité « DIRECCTE » de ces dernières semaines a suscité la réaction de la CFDT notamment au travers de l'exemple de la région Languedoc Roussillon. Nous vous conseillons d'ailleurs la lecture de nos lettres ouvertes publiées sur notre blog.

Sur la mise en place de mobilités dans les services déconcentrés préfigurateurs

Au cours de ces dernières semaines et avant même la parution du décret permettant la création des DIRECCTE, certaines régions, préfiguratrices, ont jugé utile de publier des vacances de poste infra régionales des catégories A, B et C ; en Languedoc Roussillon à destination de toutes les futures composantes des DIRECCTE, à savoir les DR/DDTEFP, DRIRE, DRCCRF, DRT, DRCA et DRCE ; en PACA à destination de la seule DDTEFP des Bouches du Rhône.

Tous les postes mis à la vacance sont à pourvoir au siège de la DIRECCTE et ont pour finalité de demander à un certain nombre d'agents de se « pré-positionner » dans le nouvel organigramme cible des futures DIRECCTE.

L'artifice du mot « pré-positionnement » employé à volonté cache très mal, pour la CFDT, la réalité de mutations ou de mobilités définitives, voire contraintes du fait de la disparition de services entiers au sein des directions départementales.

La CFDT proteste vigoureusement devant ce nouveau mode de recrutement et de mobilité ne respectant manifestement pas les règles de mutations dans la fonction publique. Non seulement il ne les respecte pas mais il édicte des règles de délai, d'acceptations tacites mais aussi de choix des candidats pour le moins incompréhensibles, et quoi qu'il en soit pour notre organisation inopposables.

Tout ceci, alors même que les DIRECCTE ne sont pas encore créées, faut-il encore le rappeler !

Notre syndicat revendique fermement depuis le début de la mise oeuvre de la RGPP, que l'ensemble des agents d'une région soit informé des vacances ou des créations de postes issues de la réforme ; qu'ils puissent prioritairement se repositionner dans leur service d'affectation ; voire de changer de résidence administrative dans leur région mais uniquement s'ils en font le choix. Nous voulons rappeler à l'administration que toute mutation entraînant un changement de résidence administrative ne peut se faire que via la consultation des commissions administratives paritaires (CAP) qui seules garantissent une information, un traitement et une défense équitable entre tous les agents. Contourner les CAP constitue une rupture de l'égalité de traitement entre les agents dont les candidatures pourraient être retenues selon des critères discriminants

L'exigence du maintien de la compétence des CAP dans le cadre de la création des DIRECCTE ne nous fait pas ignorer la nécessité de garantir à tout prix le repositionnement des agents dont les postes seraient impactés par la mise en oeuvre de la réforme. Ces agents doivent être repositionnés dans leur résidence administrative d'origine et, seulement s'ils le souhaitent, pouvoir bénéficier en priorité d'une réaffectation régionale. Dans ce cadre, il doit donc être décidé transitoirement que les vacances offertes lors d'une CAP soient prioritairement réservées aux agents dont le poste aurait disparu au sein d'une région. **Mais ces mutations ne doivent se faire que dans le cadre de la CAP.**

Nous demandons aux autorités centrales de mettre en oeuvre un cadre de gestion conforme à la loi et d'application nationale.

Concernant les futures unités territoriales

Quel est le sort réservé aux DDTEFP (futures **Unités Territoriales**) dont les effectifs partant seront systématiquement non remplacés, particulièrement pour les agents de catégorie C ?

Le SYNTEF-CFDT s'interroge aujourd'hui sur la volonté réelle du gouvernement de préserver localement **le lien travail-emploi** dans les UT ? Les Préfets de départements ont la tentation, voire l'ambition depuis le début de la réforme, de mettre les services de l'emploi sous leur autorité immédiate au sein des Directions Départementales de la Cohésion Sociale.

Le SYNTEF-CFDT sera extrêmement vigilant sur ce point lors de la mise en place des futures Unités Territoriales ! Et ne l'acceptera pas.

Sur la fusion

Dans un peu moins de deux mois, l'on pourrait fêter le premier anniversaire de la fusion des trois services d'inspection. En réalité, la fusion tant attendue a eu beaucoup de mal à se mettre en place, elle n'est toujours pas effective dans certains départements et nous sommes en droit de nous interroger sur une fusion mal préparée, précipitée, qui n'apportera vraisemblablement pas de bénéfice pour les salariés des régimes « Transports » ou « Agricoles ».

Les formations organisées pour développer la poly-compétence, quel que soit le secteur d'origine, sont globalement insuffisantes et sont souvent restées très théoriques. Il est urgent de les compléter (et parfois simplement de les mettre en place) pour rendre plus opérationnels les agents sur l'ensemble de leurs champs d'intervention.

Et quel avenir pour les SRITEPSA, après qu'ils aient perdu leur « I » d'inspection ?

Les nouvelles ne sont pas bonnes. Pour de nombreux collègues, la disparition pure et simple de leur service est programmée. Suffit-il de voir les postes d'auditeurs sur lesquels ils vont postuler, postes dont on ignore précisément les missions.

Et enfin, quel est l'avenir des personnels administratifs MSA, attachés aux SRITEPSA, dont plus personne ne veut ?

Nous avons eu, il y a peu, une réponse satisfaisante pour les agents qui ont suivi le mouvement de la fusion. Aurons-nous avant la fin de l'année une solution équitable pour les agents MSA en SRITEPSA ? C'est évidemment ce que la CFDT revendique.

Sur le contrôle du travail illégal

Autre sujet sensible, les sollicitations indirectes des Préfets pour que des agents de l'inspection du travail viennent en soutien aux forces de police et de gendarmerie dans les opérations de « reconduite à la frontière » se poursuivent.

De nombreux agents refusent de participer à ces opérations considérées comme portant atteinte à leur mission auprès des usagers et non conformes aux dispositions du code du travail (voir l'avis clair du BIT sur ce point.)

Si l'inspection du travail est légitime pour lutter contre le travail illégal, elle ne le sera jamais pour favoriser les reconduites à la frontière. La CFDT veut encore une fois le rappeler ici.

Sur les effectifs

Côté effectifs, l'avenir n'est pas serein ! **Près de 150 suppressions de postes sont programmées annuellement** dans nos services durant les 3 ou 4 années à venir. Comment être efficaces avec des effectifs en moins ?

Depuis plus d'un an les DDTEFP sont au cœur de la crise pour venir en soutien aux entreprises (pôle appui aux entreprises), défendre les politiques publiques en faveur de l'emploi (contrats aidés, plans de relance, plan jeune, plan senior...) ; nos services Emploi démontrent une fois de plus leur légitimité et leur rôle incontournable face à la crise.

Les services d'Inspection sont, là aussi, en appui pour détecter les entreprises en difficulté et conseiller les chefs d'entreprise et les représentants du personnel, en coordination avec les services « Emploi ».

Si les résultats ne sont pas, à ce jour, à la hauteur des espérances de nos ministères de tutelle et de leurs préfets, la responsabilité ne doit pas retomber sur les agents qui font un travail remarquable sur le terrain. Et surtout, il n'est pas question pour nous d'accepter que soient « déshabillés » certains services - on parle même des services de l'inspection !- pour renforcer les services d'appui aux entreprises.

Pour nous il faut poursuivre le PMDIT jusqu'à son terme, renforcer les secrétariats d'inspection et sans doute augmenter les effectifs sur les champs emploi de nos services !

Pôle Emploi a vu ses effectifs renforcés avec l'augmentation du nombre de chômeurs, pourquoi pas nous ?

La CFDT veut attirer votre attention sur l'irresponsabilité dont relève le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ; notre Confédération l'a maintes fois rappelé.

La réduction des effectifs dans nos ministères, particulièrement à l'échelon départemental, fait naître de très vives et justes inquiétudes chez l'ensemble des agents. Vous ne pouvez plus l'ignorer.

Sur la souffrance au travail

La réforme et les réorganisations ont une influence sur les conditions de travail et la santé des agents. L'expectative, l'attente, l'inconnu sur leur avenir professionnel sont très déstabilisants. La CFDT note d'ailleurs un accroissement de la souffrance au travail qui se traduit, entre autres, par une nette augmentation des arrêts maladie.

Nous demandons que l'administration nous présente un état des lieux national et régional précis quant à cette situation.

Les primes

La CFDT a revendiqué fin 2008, auprès du Cabinet du Ministre Brice Hortefeux, les mêmes primes pour tous les agents du Ministère du Travail que celles reçues par les 130000 agents du Ministère des finances. **Soit 350 euros annuellement.** Cette prime a été donnée en raison des sujétions spéciales imposées aux agents dans le cadre de la réforme. Le Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, Jean-Louis Borloo, a annoncé le principe du versement de cette prime à l'ensemble de ses agents des services déconcentrés (titulaires et non titulaires) pour les mêmes raisons.

Et pour les agents des DDTEFP et des DRTEFP, composantes principales (80% des effectifs) des futures DIRECCTE ? RIEN !

Le SYNTEF-CFDT demande donc, par souci d'égalité et de non discrimination que l'ensemble des agents, titulaires ou non, du travail et de l'emploi des futures DIRECCTE soient également bénéficiaires, dès cette année, d'une prime équivalente, au titre des mêmes efforts consentis dans le cadre très difficile de la réorganisation des services.

Sur le logement des Elèves Inspecteurs du travail

Depuis de nombreux mois, la CFDT dénonce les conditions de logement des Inspecteurs Elèves à l'INTEFP. Tout particulièrement concernant les immeubles des Jorasses et de la Meije.

Force est de constater que de nombreuses chambres sont purement et simplement insalubres. Nous l'avons rappelé lors du Conseil d'Administration de l'établissement public. Salissures sur les murs, mauvaises odeurs, sanitaires hors d'âge ou moisissures. Les chambres sont également souvent infestées d'insectes de toute sorte.

Il est urgent que des travaux soient réalisés et que l'administration centrale abonde le budget de l'INTEFP pour ce faire. Nous attendons des réponses urgentes.

Sur la pandémie grippale et les Plans de Continuité d'activité (PCA)

Nous nous questionnons sur le niveau d'élaboration des Plans de continuité d'activité (PCA), leurs caractères opérationnels et plus particulièrement sur l'identification des moyens qui pourraient être mis en œuvre dans les services pour assurer les missions jugées « prioritaires ».

En effet, le cadre général des PCA suppose la définition d'un scénario en fonction de l'absentéisme, de l'identification et la hiérarchisation des missions et les ressources nécessaire à la continuité des activités indispensables évaluées en termes de moyens humains, matériels. Le ministre devant disposer en permanence d'un état des lieux sur « l'ordre de marche » des services.

Nous avons bien noté que le ministère du travail participe à l'information des entreprises sur les risques de pandémie grippale et les mesures de prévention « dont il contrôle la mise en œuvre » en mobilisant les services de l'inspection du travail.

La CFDT s'interroge donc sur l'organisation et la mise en œuvre en termes de moyens humains et matériels dégagés pour répondre à ces impératifs **à un moment où 10% des services pourrait être réquisitionnés pour assurer le fonctionnement des centres de vaccination** ; en tenant comme acquis les mesures de protection de la santé des agents ainsi que sur la stratégie d'information et de communication du ministère.

Le Dagemo a apporté les réponses suivantes

Sur les suppressions d'emploi

« Le PLF 2010 comporte des baisses d'effectifs qui seront à hauteur de 163 emplois au Ministère du travail. Le DAGEMO nous dit qu'il faut réorganiser les services pour faire autant avec moins. »

Sur la fusion

« Il y aura un bilan présenté. »

Sur les DIRECCTE et les mobilités dans les régions préfiguratrices

« Le décret va sortir. Il est passé au Conseil d'Etat en septembre. La totalité des Ministres ont contresignés. Il est à la signature du Premier Ministre. Il sortira courant novembre. Ce qui permettra de créer les premières DIRECCTE au plus tard un mois après.

Les préfigureurs seront nommés dans les prochaines semaines.

Quant aux mobilités dans les régions préfiguratrices, en particulier en ce qui concerne le Languedoc Roussillon, il ne s'agit **que d'un recueil d'intention et les compétences des CAP seront totalement respectées**. Ce ne sont donc que des déclarations d'intention ! Rien de plus ! »

Sur Cap SITERE et l'évaluation

« Nous ne reviendrons pas dessus. Il y aura des suites jusqu'aux des sanctions disciplinaire. Nous ne renoncerons pas non plus à l'expérimentation de l'évaluation »

Sur les primes

« On est en train de regarder les conditions dans lesquels ce régime a été versé pour savoir si cela est transposable »

Sur les agents de secrétariat MSA

« Il devrait y avoir reprise des agents en charge du contentieux. Il y a demande d'arbitrage sur la reprise de ces agents. L'agriculture souhaite que les agents suivent les missions »

Sur les futures Unités Territoriales

« Sur la question des responsables, ils seront sur statut d'emploi ou non.

En ce qui concerne l'UT, les missions des DDTEFP restent intactes sauf en ce qui concerne les fonctions support. De plus, il y a direction des politiques par les pôles des DIRECCTE. Les préfets de département ne récupéreront pas les missions emploi. Même s'il existera des liens. »

La souffrance au travail

« Il y aura un état des lieux. Nous allons lancer un questionnaire qui sera mis en œuvre par un organisme dont c'est le métier. Cela sera vu en CHSM.»

Sur la grippe aviaire

« Ce sont les préfets de zone qui sont compétents. Nous n'avons pas de claires lisibilités. »

Sur la réforme de la formation des IET

« Le décret est en phase de signature. Sur le calendrier, il devrait y avoir une entrée en vigueur en 2010. La voie professionnelle sera mise en place en 2010. A cette date sera aussi mise en place la liste d'aptitude selon les nouveaux ratios prévus dans le décret. »

Sur le travail illégal

« Concernant la mobilisation de l'Inspection du travail sur des reconduites à la frontière, ce n'est pas de la mission de l'Inspection du Travail. Les personnes en situation irrégulières doivent être confortées dans leur droit de salariés. La DGT a donné des instructions pour que l'Inspection du travail ne soit pas sollicitée dans ces opérations de reconduite à la frontière. »

Sur le logement des IET

« Ce dossier va être instruit et nous apporterons des réponses en 2010. »

Sur le PMDIT 2010

« La tranche 2010 du PMDIT sera honoré »

Demande d'intégration

Un agent issu de l'Inspection du travail des affaires maritimes, Madame Marjorie MIRALLES, a demandé à être intégrée dans le corps de l'Inspection du Travail conformément à la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité dans la fonction publique.

Vote de la CAP

Favorable : Administration / CFDT / SNU / SUD

Défavorable : CGT /

Mutations

Mutation des Directeurs du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Hte Garonne Pôle travail	Paul Gossard	DD Pyrénées Orientales	TA N°37	2
DD Hérault Politique travail et Inspection	Michel Pantel	DR Auvergne		5
DR Pays de Loire Mission d'appui DIRECCTE	Patrick Lapersonne	DD Hauts de Seine		3
DD Nord-Lille Animation section d'Inspection	Pascal Quintin	Détaché		1
Ministère de l'Agriculture Chef de mission	Dominique Riffard	DGT		3
Ministère de l'agriculture 9 postes d'auditeur	Evelyne Blandin Patrick Bonello Bernard Cart Alain Cavasino Dominique Maurice Patrice Michy Didier Selvini	Draf B-Normandie DR Paca Draf Franche Comté Draf Paca Draf Centre Draf Centre Draf Ile de France	Poste de Caen Poste de Languedoc PACA Poste Franche Comté - - - Poste Alsace	7

Mutation des Directeurs du Travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DGT Chargé de mission	Patrick Gaborit	Ministère Agriculture		1
DR Ile de France Resp communication	Alphonse Legendre	DD Yvelines		2
DD Yvelines	Alain Le Poupon	DGT		1
DD Hauts de Seine Secrétaire Général	Philippe Boursier	DD Paris	TA N° 29	1
DD Val D'Oise	Michel Bodin	DD Paris		2

Mutation des Directeurs Adjoints du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD de l'Aisne Emploi	Non Vacant		Non vacant	1
DD des Htes Alpes	Alain Fayol	DD Bouches du Rhône	1 ^{er} mars 2010	1
DD Alpes Maritimes Animation BTP/maritime	Didier VETESSE	DD Alpes maritimes	TA N°10	1
DR PACA Chef de service FSE	Poste retiré		Poste retiré	1
DR Bourgogne Resp équipe puldisciplinaire	Béatrice Grandclément Lebrun	DR Franche Conté	TA N°39	2
DR Bourgogne Appui contrôle	Non pourvu		Non pourvu	2
DR Franche Conté Emploi Infra régional	Elizabeth Gibert	DD du Doubs		1

Mutation des Directeurs Adjoints du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Eure Pôle emploi	Sandrine Chaplain	DR Basse Normandie	TA N°49	1
DD Gard Emploi	Tristan Sauvaget	DD de l'Hérault	Au 1 ^{er} février 2010	4
DD Gironde Appui Inspection	Frank Lebeau	GIP Inter		2
DR Aquitaine Adjoint Pôle travail	Alexandre Arrivets	DD Gironde	TA N°38 Vote : pour Adm./CFDT Contre : SNU /CGT	4
DD Loire Atlantique Pôle Travail	Philippe Rafflegeau	DD Maine et Loire	TA N°23 Vote : pour Adm./CFDT Contre : SNU /CGT	2
DR Centre Emploi	Christian Valette	DD Indre et Loire		2
DD Lot et Garonne Pôle Travail	Michel Weber	DD Landes		1
DD Marne Emploi	Jacques Yves Oosterlinck	DR Île de France		1
DR de Lorraine Resp FSE	François Merle	Draf Lorraine		3
DD Meuse Inspectant et Secrétaire générale	Emmanuelle Abrial	DD Hte Loire	TA N°37	1
CIRA de Metz Coordo Informateur	Nadège Cressonnier Brossette	DD Moselle	TA N°21	1
DD Nord-Lille Pôle travail	Patrick Descamps	DD Nord Valenciennes	TA N° 27	3
DD Nord Valenciennes Emploi relation de travail	Non pourvu		Non pourvu	1
DR Nord Pas de Calais Pôle Travail	Non vacant		Non vacant	4

Mutation des Directeurs Adjoints du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Oise Emploi	Non pourvu		Non pourvu Toutes les OS Pour la mutation de mme Brecq Tabart	1
DD Pas de Calais Emploi	Dominique Ydée	DD Nord Valenciennes		2
DD Pyrénées Orientales Emploi	Non pourvu		Non pourvu	1
DR Alsace Chef de SRC	Non vacant		Non pourvu	1
DD Rhône Emploi	Sylvie Buisan	DR languedoc		5
Ministère de l'agriculture 9 auditeurs (suite mutation DT)	Régis Dubos Lionel Cadet François Patte	Draf du Nord Draf Bretagne Draf Picardie	Poste Lille Poste Rennes Poste Paris/Amiens	7
DGT Etudes recours	Claire Piumato	DR Île de France		2
DGT Travail illégal	Gérard Voldoire	DD Puy de dôme	TA N°45	3
DGT Appui	Poste non vacant		Poste non vacant	1
DGT Risques psychosociaux	Marianne Richard Mollard	DD Charente		3
GIP INTER SV	Pourvu en IT		Pourvu en IT	1
DR Île de France SRC	Michel Menu	DR Champagne Ardennes	Le 1 avril 2010	1
DR Picardie Emploi SV	Brigitte Durand	Ministère Transport		4
DD Tarn Pôle marché du travail	Jean-Louis Antomori	DR midi Pyrénées	TA N°5	3

Mutation des Directeurs Adjoints du Travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Var	Sylvie Baldy	DR PACA	TA N°13	3
DD Hte Vienne Entreprises	Yves Deroche	INTEFP	TA N°46	3
DR Limousin Responsable RH	Florence Bayon	DD Vienne		2
DD Essonne Secrétaire Général	Noelle Passereau	DD Paris		1
DD Essonne Emploi	Michel Cointepas	DD Seine St Denis		2
DD Hauts de Seine PMDIT	Eric Jany	DGT		3
DD Hauts de Seine Mutation éco	Evelyne Trotin	DR Île de France		2
DD Seine Saint Denis Emploi	Annie Sirvent	DD Seine te Marne		2

Mutation des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DD Ain En section	Marion Payet	DD Nord Valenciennes		7
DD Ardennes En section	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Eure En section	Olivier Daniel	Draf Pays de Loire		1
DD Hte Garonne En section BTP	Béatrice Besombes	DD Hte Pyrénées		9
DR Aquitaine FSE	Affecté en Contractuel		Affectée en contractuel Vote : pour Adm. Contre : SUD CGT Abstention : CFDT SNU	4

Mutation des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DR Aquitaine SRC	Manuel Russius Christian Saint Laurent	DT Guadeloupe Draf Aquitaine	Id	3
DD Hérault Emploi	Maurice Exposito	DD Pas de Calais	Au 1/1/2010	2
DD Isère Politiques d'intervention	Juliette Diez	DT Réunion	Vote : pour Adm./CFDT Contre : - Abdt : SNU CGT SUD	5
DD Haute Loire Mutations éco	Hélène Vial	DD Yonne		1
DD Haute Loire 2 postes En section	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Maine et Loire En section Cholet SV	Ghislaine Frèrejouan	DD Vendée		1
DD Manche En section SV	Non pourvu		Non pourvu	
DR Lorraine Cellule pluridisciplinaire	Ludovic Abrial	DD Hte Loire		2
DD Moselle En section (7)	Audrey Mascherin	DR Lorraine		4
DD Moselle En section (9) SV	Sophie Bouzid Adler	DR Alsace	Au 8 mars 2010	4
DD Moselle En section SV	Non pourvu		Non pourvu	3
DD Valenciennes En section Maubeuge	Non pourvu		Non pourvu	1
DD Puy de Dôme En section	Non pourvu		Non Pourvu	2
DD Rhône Politique intervention	Ian Dufour Grueanis	DD Ain		11

Mutation des Inspecteurs du travail (suite)

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
DR Rhône Alpes Politiques d'intervention	Anne Lise Peron	DD Doubs		6
INTEFP Resp formation continue	Non Pourvu		Pour J. Ginessi Vote : pour CFDT/SNU/SUD/CGT Contre : Adm Partage	2
DD Savoie Animation travail	Chantal Burnat	DD Hte Savoie		4
DD Hte Savoie Animation travail	Gérard Frey	DD Savoie		4
DGEFP Chargé de mission 2 postes	Postes retirés		Postes retirés	4
DGT Chargé d'étude	Mireille Le Reveillé	DGEFP	Vote : pour Adm./CFDT/SNU Contre : SUD Abst : CGT	5
DGT Risques psychosociaux	Attribué en DAT		Attribué en DAT	2
GIP Inter	Simon Lory	DD Indre		3
DR Hte Normandie Cellule pluridisciplinaire	Eric Hebert	DD Eure		1
DD Vendée	Christine Le Nautout	DD Htes Alpes		1
DD Vosges Emploi	Incompétence de la CAP		Incompétence de la CAP	1
DD Yonne En section 2 postes	Roland Goregues	DD Indre		1
Direction Affaires maritimes	David Perrin Pillot	DD Val d'Oise	8 mars 2010	1
DT Guadeloupe Emploi St Martin	Houssine Louati	DD Mayotte		1
DT Guyane En section Kourou	Incompétence de la CAP		Incompétence de la CAP	1

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Directeurs

Frédéric Laisné – DRTEFP Languedoc Roussillon 06 07 51 02 98

Jacques ROGER – DDTEFP de la Creuse 06 72 74 89 74

Inspecteurs

Karim Abed – DDTEFP de la Lozère 06 08 32 80 92

Gérard Voldoire – DDTEFP du Puy de Dôme 06 25 46 97 38

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✂ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :

SYNTEF-CFDT – 8bis rue Lecuirot – 75014 PARIS

Tél : 01 40 52 02 11 – Fax : 01 40 52 02 19 – Mail : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr